

En 1905, la portion des Territoires du Nord-Ouest située au-dessous du 60e parallèle fut divisée pour former les provinces actuelles de l'Alberta et de la Saskatchewan. A la loi de 1903 succédèrent les lois de 1906 et 1907 autorisant la fondation des Universités de l'Alberta (à Edmonton) et de la Saskatchewan (à Saskatoon). Ces deux universités se sont dotées chacune d'un deuxième campus, la première à Calgary en 1946 et l'autre à Régina en 1961. En 1966, le campus de Calgary est devenu l'Université non confessionnelle, mixte et provinciale de Calgary.

En 1890 et 1891, la Législature de la Colombie-Britannique a voté des lois autorisant la création d'une université, mais ces lois n'ont jamais été mises en vigueur. Une loi adoptée en 1908 a permis la fondation d'une université en 1915. Auparavant, l'enseignement collégial était surtout dispensé en Colombie-Britannique par des institutions rattachées à l'Université McGill et à l'Université de Toronto. Jusqu'en 1963, l'Université de la Colombie-Britannique était la seule institution de haut savoir de la province. Cette année-là, les Collèges Notre-Dame et Victoria sont devenus l'Université Notre-Dame de Nelson et l'Université de Victoria. Une quatrième institution, l'Université Simon Fraser, a reçu ses premiers étudiants en 1965.

C'est depuis assez peu de temps que le Canada possède de grandes universités dotées de plusieurs facultés et pouvant dispenser l'enseignement supérieur dans de nombreuses disciplines. Jusqu'au milieu de XIXe siècle, l'enseignement supérieur ne se concentrait que sur les arts et la théologie. Au cours de la seconde moitié du siècle dernier, on a entrepris l'enseignement des sciences et de certaines disciplines professionnelles. A en juger par le nombre de doctorats décernés, les études universitaires n'ont vraiment pris de l'importance qu'après 1920. Ce n'est qu'au cours des trente dernières années que plus de 100 doctorats ont été conférés chaque année.

Les femmes représentent aujourd'hui environ 36 pour cent des étudiants. Les premières étudiantes ne se sont inscrites qu'entre 1870 et 1880. En 1920, elles ne représentaient que 15 pour cent de la population étudiante. La plupart des universités sont mixtes, bien que quelques collèges privés catholiques d'enseignement des arts soient encore réservés aux hommes ou aux femmes seulement.

Financement de l'enseignement supérieur

Contributions fédérales

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 laisse à chaque province le soin d'établir et d'administrer l'enseignement sur son propre territoire. Il n'existe pas de ministère fédéral de l'Éducation.